

ONCF

N°317

ORPHELINAT NATIONAL DES CHEMINS DE FER DE FRANCE
BULLETIN TRIMESTRIEL FEVRIER - MARS - AVRIL 2020



Portrait d'Hervé Goirand	2
Réforme des retraites	2
Bureau ONCF	3
Edito	3
Intervention ONCF au 44 ^e congrès CGT cheminots	4/5
Le barrage d'Assouan	6
L'origine du chant des Partisans	6
Origine des expressions	7
Le 21 ^e congrès ONCF	7
Les vieux métiers/A lire	8



ORPHELINAT NATIONAL
DES CHEMINS DE FER DE FRANCE



**Hervé
Goirand**

BO : Les objectifs du 20^e congrès de l'ONCF, en 2017, étaient la structuration de nos groupes, le travail de proximité, le renforcement.

1) Comment avez-vous appréhendé ces objectifs sur ton CR ?

Ces dernières années, nous avons réussi à faire un nombre incroyable d'adhésions. Nous voulions nous appuyer sur cet élan pour accentuer bien sûr le renforcement mais aussi être mieux organisé pour être plus efficace afin que l'ONCF reste une association de proximité pour ses adhérents et ses pupilles.

2) Quand on parle de structuration au sein de l'ONCF, de quoi parle-t-on ?

Être structuré, c'est pouvoir être efficace dans la mise en œuvre de notre politique de solidarité, de nos actions et de nos activités.

Pour cela, il faut trouver des militants bénévoles qui auront tous un rôle important à jouer. Un secrétaire de groupe, un trésorier, un responsable pupilles... il y a, certes, des tâches bien définies, mais avoir une structure, c'est surtout travailler ensemble avec l'énergie, les idées de chacun, pour une efficacité maximum.

3) L'affectation des adhérents au groupe le plus proche du domicile a eu quelle conséquence sur ton CR .

Ce travail est fastidieux, mais primordial. Cela nous permet d'être plus réactif surtout lorsque, hélas, un décès survient dans une famille. C'est primordial pour l'aide rapide à apporter à tous ces enfants se trouvant face à l'adversité.

L'affectation réelle des adhérents nous donne également une vision plus claire et plus proche de la réalité. Les mouvements géographiques des cheminots sont importants, ce travail a permis par exemple de recenser des adhérents venant d'arriver sur notre région.

4) En 2019, 47 adhésions ont été réalisées sur ton CR. Comment avez-vous procédé ?

Toutes occasions d'être sur le terrain à la rencontre des cheminots sont à mettre à profit pour faire des adhésions. Nous mettons en place des tournées de chantiers, des permanences et diverses initiatives. Faire des adhésions n'est pas une tâche facile, car nous faisons face à un manque de militants, une baisse du nombre de cheminots dans nos chantiers, des restructurations incessantes et des difficultés à pénétrer dans certains sites.

Malgré tout on ne lâchera rien et on fera tout pour que vivent nos valeurs de solidarité et continuer à convaincre les cheminots d'adhérer à l'ONCF pour renforcer et pérenniser notre association, et pouvoir ainsi aider encore et toujours plus, tous nos pupilles.

Réforme des retraites et régressions sociales



Le nouveau projet de loi concernant un système universel de retraite, confirme une orientation gouvernementale de régression sociale.

La lutte entamée le 5 décembre 2019 et soutenue par 60% de la population ne doit pas s'arrêter mais au contraire s'amplifier. À travers ce projet, le gouvernement poursuit plusieurs objectifs :

Obliger les salariés à travailler plus longtemps, de manière à diluer l'idée d'un

droit à la retraite et plus largement que des droits existent, issus des luttes sociales.

Arguant de la crise sanitaire qui frappe la France et une grande partie du monde, le gouvernement en profite pour attaquer le code du travail (utilisation des congés payés, déréglément du travail, etc...) Obliger les affiliés à se diriger vers la capitalisation, servant de cette manière la finance.

Si cette réforme aboutissait, les cheminots subirait les mêmes dommages que l'ensemble des salariés ; recul de l'âge de la retraite, baisse des pensions, remise en cause de notre système médical.

Nous devons donc continuer à exiger le retrait du projet. En raison de la crise sanitaire, le projet de réforme est suspendu, rien n'est joué, nous devons rester mobilisés.

D'ailleurs après 3 mois de conflit, les cheminots sont toujours autant déterminés, pour combattre ce projet, et améliorer le système existant.

Dans l'entreprise, une première avancée a été constatée puisque les organisations syndicales ont été reçues en bilatérale par

la SNCF, ce qui avait toujours été refusé par l'entreprise depuis le début du conflit. La direction SNCF doit absolument apporter des mesures concrètes et visibles pour le quotidien des cheminots sur plusieurs points :

L'emploi ; il y a nécessité d'embauches dans certaines filières, il y a aussi urgence à régulariser la situation des emplois précaires.

Salaires ; Exigence d'ouverture de négociations salariales avec de nécessaires augmentations.

Négociation nécessaire aussi concernant l'aménagement du territoire ferroviaire afin d'éviter certains déserts, ce qui nécessite de revoir les dessertes.

Dans cette entreprise SNCF, transformée en plusieurs sociétés anonymes (SA) depuis le 1^{er} janvier 2020, nous savons que c'est par la mobilisation de tous les cheminots que nous aurons des chances de gagner des avancées salariales, le retour des charges de travail, une politique de l'emploi répondant aux besoins, ainsi qu'une organisation de service public ferroviaire répondant aux revendications des cheminots et aux besoins de la population.

Mesures prises suite au confinement

La situation sanitaire et sociale consécutive au COVID-19 est très préoccupante. Elle inquiète légitimement et appelle vigilance et responsabilité.

Le bureau national conscient de la gravité de cette menace, réuni le 16 mars a pris les mesures suivantes :

- Le personnel du siège est en télétravail pour déjà une période de 4 semaines, et peut être plus en fonction de la situation sanitaire.
- Le conseil d'administration du 24 mars annulé.
- Toutes les réunions des CR annulées.
- Le séjour « Famille printemps » au chalet Pierre Semard du mois d'avril est également annulé.
- Le séjour adapté handicapé ne pouvant se tenir dans de bonnes conditions est annulé.
- La fête de la solidarité qui devait se tenir le week-end de la Pentecôte le 31 mai est annulée.
- Séjour 18/25 ans Mexique (juillet et août) annulé.
- Séjour Découverte Paris (août) annulé.
- Séjour Chalet Pierre Sémard (juillet et août) annulé.

Pour les vacances dans les colonies, les séjours linguistiques et à thèmes avec notre partenaire le CCGPF aucune mesure de restriction pour le moment nous a été notifiée. Les inscriptions sont toujours d'actualité. Il serait dommageable de priver les enfants après une période de confinement compliquée de se priver de vacances dont le but est de faire vivre à nos pupilles des instants partagés et des émotions nouvelles qui les ouvrent sur eux-mêmes et sur le monde. Nous tiendrons informés directement les pupilles concernés sur l'évolution de ce dossier.

Toutes les réservations à la Maison de l'ONCF sont annulées. Aucune réservation ne sera évidemment enregistrée durant cette période de confinement. Pour les allocations, le versement est maintenu fin mai et prolongation des allocations aux étudiants puisque dans la période ils peuvent rencontrer des difficultés à obtenir leur justificatif de scolarité.

De plus, il a été demandé aux administrateurs via les groupes de prendre contact avec leurs pupilles et leurs familles pour connaître leur situation sanitaire face à cette pandémie.



© Pascale Lalys

Olivier Gendron
Secrétaire Adjoint

La crise sanitaire liée au COVID-19 met en évidence ce que la CGT, avec les salariés, dénonce depuis des décennies, la dégradation de notre système de santé provoquée par la volonté des différents gouvernements d'en faire une « entreprise rentable » comme si la vie avait un prix ! Malgré les alertes, les manifestations, au-delà des effets d'annonces rien n'a été fait pour redresser une situation catastrophique qui est malheureusement devenue la règle dans tous les services publics et l'entreprise publique SNCF en est la parfaite illustration. Cette incurie a un nom, le capitalisme, plusieurs adjectifs, effréné, décomplexé, destructeur !

Le virus c'est lui, le covid-19 n'en est qu'une triste illustration, sa propagation également puisque les Etats ont d'abord pensé à l'économie, préférant retarder les mesures de confinement, plutôt qu'à la santé des salariés, d'ailleurs cela continue, l'état ayant pris par ordonnances des mesures restreignant les droits des salariés sans pour autant demander au patronat de mettre la main à la poche.

Les dividendes versés aux actionnaires, le rétablissement de l'ISF, le rapatriement de l'argent planqué dans les paradis fiscaux n'aideraient ils pas la fameuse « unité nationale » au nom de laquelle on veut taxer les salariés ?

Passée cette épreuve, il faudra faire les comptes et les régler avec les porteurs du libéralisme destructeurs des droits sociaux et générateurs de crises en tout genre. Macron l'a promis « il y aura un après... ». Et bien nous verrons !

Pour notre part, la solidarité que nous portons au quotidien au travers notre activité ONCF, notre attention envers nos pupilles, nos camarades, nos collègues nos familles, doivent se renforcer, un sms ne suffit plus dans ces moments difficiles...

Nous avons pris des mesures pour que le fonctionnement de notre association continue, les membres du bureau, les administrateurs, les salariés restent disponibles, les précomptes seront faits et les allocations seront versées. Comptant sur nous tous pour sortir de cette épreuve, je réitère notre besoin d'entraide et de solidarité, portez-vous bien, restez chez vous si vous le pouvez, protégez-vous si vous assurez la continuité du service public.

Enfin un point sur le fonctionnement de notre bureau suite à l'absence de Laurent. En tant que secrétaire adjoint de l'ONCF le bureau fédéral m'a confié l'intérim, que j'assurerai avec à mes côtés Vincent Grellier, actuellement trésorier adjoint. Bien sûr les autres membres du bureau sont également disponibles pour aider au fonctionnement notre belle association, j'en profite pour les en remercier.

Bon rétablissement à Laurent notre secrétaire général.

A bientôt

Intervention ONCF au 44^e congrès



© Pascale Lalys

Mercredi 11 mars 2020.

Olivier Gendron,
secrétaire général adjoint de l'ONCF.

Cher-e-s Camarades,

En 1904, les militants du syndicat national qui est devenu notre Fédération CGT des cheminots ont pris la décision de créer l'ONCF, leur œuvre sociale.

Apporter une aide morale et matérielle aux orphelins en a été le principe fondateur et repris dans l'article 1 de nos statuts. Toujours d'actualité, aujourd'hui plus encore que jamais.

Fil conducteur de notre activité, les pupilles structurent notre fonctionnement et crédibilisent les nombreuses actions que nous développons à leur intention.

Notre objectif est de favoriser leur épanouissement, notamment par l'éducation, la formation professionnelle, les loisirs, les vacances mais aussi par l'accès au monde de la culture et du sport, en un mot les aider à s'émanciper et acquérir une autonomie citoyenne.

A souligner, que pour atteindre cet objectif le CCGPF et les CASI sont nos partenaires privilégiés. Pour matérialiser ce partenariat cette année nos pupilles situés dans la tranche 18/25 ans iront découvrir le Mexique.

Nos pupilles et leurs familles bénéficient également des séjours à la montagne dans notre structure commune, qu'est le Chalet Pierre Sépard, ils peuvent ainsi profiter d'un cadre exceptionnel pour partager de bons moments et découvrir toutes les activités proposées dans la vallée de Chamonix.

Résolument original dans le monde associatif et le monde cheminot, s'appuyant

sur nos orientations, notre projet éducatif et l'engagement de nos 52 300 adhérents, l'ONCF peut être fier aujourd'hui de conjuguer aide matérielle aux pupilles (80 % des cotisations perçues par l'ONCF sont reversées à la solidarité active en direction de nos 717 pupilles dont 75 handicapés), et aide morale apportée par une volonté de contact permanent entre les militants et les orphelins.

Notre conception est à l'opposé de l'action et des concepts de charité et d'élitisme portés par d'autres.

L'histoire de la Fédération CGT des cheminots et celle de l'ONCF sont étroitement liées, traversant des périodes sociales plus faciles que d'autres, certaines sombres, mais toujours avec cette même volonté de mener chacun notre action à son terme dans le respect de nos statuts et l'engagement respectif.

Valeur commune entre nos deux organisations, la solidarité, s'exprime en direction des pupilles et de leur famille, soutenue par une conception forte de :

Solidarité face à l'adversité,
Solidarité dans l'organisation,
Solidarité dans les luttes,

La question de la solidarité active et concrète se trouve naturellement dans l'action syndicale, dans l'action revendicative pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, des salaires, du pouvoir d'achat et des acquis sociaux.

La lutte que nous menons depuis le mois de décembre 2019 contre le projet de réforme du système de retraite, cette bataille historique marque notre volonté

d'un autre choix de société, du maintien et l'amélioration du système issue du Conseil National de la Résistance, et quelle que soit l'issue du conflit le goût de la lutte, l'espoir dans le champ du possible, la solidarité sortiront vainqueurs !

C'est bien la prise en compte d'une action collective pour une politique économique et sociale de haut niveau où l'enfance, l'éducation, la santé ne seraient plus soumises aux seules lois de l'argent qui permettra une réponse efficace et durable.

C'est pourquoi l'O.N.C.F inscrit son action dans le cadre de la lutte pour la Paix et le progrès social, d'un monde plus juste où chacun puisse vivre dignement.

L'ONCF souscrit pleinement aux principes de la convention internationale des droits de l'enfant et s'inscrit, par de multiples initiatives locales, régionales ou nationales dans la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre.

La misère, la précarité, le chômage n'épargnent pas les pupilles. Ils ne vivent pas en dehors des réalités sociales de notre environnement, tout comme ils subissent également les méfaits du capital et des défenseurs de la pensée libérale.

Le concept révolutionnaire qui a guidé le syndicat national des cheminots CGT pour édifier notre œuvre et c'est bien celui qui doit guider nos pas vers le futur.

C'est pourquoi l'implication dans notre orphelinat n'est et ne doit pas être un dérivatif de l'action syndicale. Il est des engagements qui en appellent d'autres dans un sens comme dans l'autre. Quand je milite pour la CGT, je ne milite pas en plus

pour l'ONCF, c'est le complément naturel, notre ADN.

Nous devons réaffirmer l'essentiel positionnement des militants ONCF dans les directions de nos structures syndicales. Réaffirmer que l'engagement en responsabilité à l'ONCF est une responsabilité syndicale à part entière.

Aujourd'hui, 10 000 adhérents à la CGT cheminots ne sont pas adhérents à l'ONCF, dans cette enceinte il y a plus de 60 camarades qui ne sont pas adhérents à notre œuvre, prenons l'engagement ensemble de réparer ce petit différend d'ici la fin de la semaine !

L'ONCF est résolument ouvert à tous les cheminots et salariés du groupe SNCF, relevons ce défi du renforcement de l'ONCF. Au regard de notre histoire et de notre avenir, cela fait sens, il y a urgence, c'est un enjeu majeur pour la Fédération CGT des cheminots, c'est un enjeu majeur pour notre orphelinat.

Lors de notre dernier congrès ONCF à St Malo, engagement a été pris de renforcer nos liens ONCF / syndicats car notre force c'est la proximité. Il y a du mieux, mais il reste du travail.

Oui, mes camarades, la pérennité de l'ONCF est directement liée à son membre fondateur, notre Fédération et ses structures doivent être parties prenantes dans son fonctionnement avec comme principal souci d'apporter le soutien à ses pupilles.

Alors au risque d'insister lourdement, si nous avons pu réaliser cet outil solidaire au service des cheminots et de leur famille à travers tout ce temps, si nous l'avons construit ensemble, au rythme des

luttons sociales de notre pays et de notre corporation, c'est bien parce que notre organisation syndicale C.G.T. s'est impliquée continuellement dans son fonctionnement tout en démontrant que par le mouvement solidaire nous pouvons être rassembleurs.

C'est tout à l'honneur de la C.G.T cheminote d'avoir réussi ce pari, ce sera tout à son honneur de le pérenniser.

Je souhaite pour ma part, et je sais que cela est partagé par la direction de notre Fédération, que l'histoire commune soit propriété de toutes nos structures. Qu'elle soit l'occasion d'un renforcement important de nos deux organisations, permettant de disposer de moyens supplémentaires afin d'être encore plus efficaces dans nos activités respectives.

Nous avons ce défi à relever pour les années à venir, de pérenniser l'œuvre de l'ONCF, certes, centenaire mais moderne dans sa capacité à traduire, dans le monde d'aujourd'hui, ses valeurs fondatrices dans le seul souci des pupilles.

Ces deux dernières années rien ne nous a été épargné par ce Gouvernement et notre entreprise.

Nous avons dû faire face à la suppression de la déduction fiscale au prétexte de l'application de la loi Sapin mise en place par le Gouvernement Macron, cela a entraîné bon nombre de démissions et une baisse de don.

Notre Fédération a pesé de tout son poids pour le maintien du pré-compte sans quoi nos difficultés auraient été multipliées.

Nous sommes confrontés également au nombre en forte augmentation de démis-

sion dans l'entreprise devenue peu attractive, payant mal, imposant beaucoup de contraintes avec peu de compensations et tout cela pour finir en retraite à 62 ans pour l'instant.

Malgré cela en 10 ans de casse de l'emploi -14 194 cheminots, nous constatons une hausse de 7 860 adhérents, ce résultat dont nous pouvons être fiers est bien le fruit du travail de tous les militants ONCF et CGT.

Nous avons coutume de dire « ce sont les adhérents d'aujourd'hui qui feront les militants de l'ONCF de demain » cela marche aussi pour la CGT et cela reste d'actualité ! Alors une fois encore aux camarades délégués et qui ne sont pas encore adhérents à l'ONCF, rendez-vous sur le stand ONCF où deux sympathiques camarades vous réserveront un accueil des plus chaleureux et fraternels.

Nous comptons sur vous pour que l'action de l'ONCF dans les prochaines années s'inscrive sur ces mêmes bases, le même engagement, le même dynamisme militant que celui qui nous a conduits jusqu'ici. Et comme la solidarité, la fraternité ne sont pas des paroles en l'air à la CGT et à l'ONCF souhaitons un prompt rétablissement à notre camarade et ami Laurent Latouche Secrétaire Général de l'ONCF !

Merci, au boulot, nous avons un avenir à construire !

Bons travaux.

Vive l'ONCF,

Vive notre 44e Congrès !



© Pascale Lalys

Le stand ONCF, au 44e congrès CGT cheminots, tenu par Gérard Cousin et Régis Bachelet.

Le barrage d'Assouan



© DR

Le barrage d'Assouan est haut de 111 mètres et large de 3600 mètres et a été inauguré le 15 janvier 1971. L'Égypte traversait dans la période qui a précédé la construction du barrage, une crise économique extrêmement grave et subissait les conséquences d'une administration aux institutions peu adaptées aux évolutions de la population.

En 1902, un premier barrage fut construit à Assouan qui parvint à emmagasiner 5,3 milliards de m³

Cette augmentation de capacité n'était pas en mesure de garantir les 22 milliards de m³ d'eau que nécessitait l'agriculture égyptienne. À cause du caractère très limoneux du Nil et pour ne pas envaser le barrage, cet ouvrage ne pouvait emmagasiner la crue.

Les besoins agricoles d'une population en constante augmentation et le désir de l'État nassérien de fonder sa politique économique sur l'agriculture et l'industrie lourde étaient incompatibles avec les dotations en eau dont l'Égypte bénéficiait avec le premier barrage d'Assouan. Seul un barrage-réservoir capable d'emmagasiner la totalité de la crue pouvait offrir à l'Égypte l'immense volume d'eau d'irrigation dont elle avait besoin pour mettre en culture la totalité de ses terres.

La conjoncture politique internationale fut favorable à Nasser en ce qu'elle lui permit de trouver les financements nécessaires à la construction du haut-barrage d'Assouan. Après avoir refusé un financement américain, Nasser nationalisa le canal de Suez et repoussa les troupes françaises, anglaises et israéliennes. Cela renforça considérablement son pouvoir et son aura politique. L'URSS proposa alors son aide pour la construction du haut-barrage d'Assouan et pour l'édification des projets industriels de l'État.

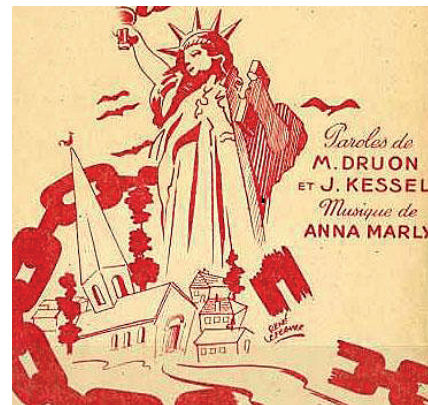
Le barrage devint un symbole de prospérité et de résistance envers l'impérialisme. Étant à l'aval du Nil, il permettait de mettre l'économie égyptienne à l'abri des vicissitudes des rapports politiques que l'Égypte entretenait avec les autres pays riverains.

Les buts de la construction du haut-barrage d'Assouan étaient multiples :

Augmenter le volume d'eau utilisable pour l'irrigation, pour l'hydroélectricité et l'alimentation humaine en régularisant et emmagasinant la crue pour supprimer ainsi les risques de sécheresse et bâtir une grande œuvre, symbole du développement national.

Si la plupart de ces objectifs ont été atteints, il n'en demeure pas moins que les initiateurs du projet en avaient surestimé les bénéfices et qu'ils avaient insuffisamment prévu les conséquences écologiquement négatives d'un tel ouvrage.

Le chant des partisans



© Adobe Stock

C'est en lisant un article, en 1941, sur le rôle des partisans soviétiques pendant la bataille de Smolensk, que vient à Anna Marly, immigrée russe, le besoin, en réaction, d'écrire une chanson. C'est ce terme de partisan qui l'a fait réagir. La première version est en russe, elle s'appelle alors « la marche des partisans » et évoque le combat de la population civile contre l'armée nazie.

La chanson devient rapidement un hymne pour l'émission de radio « Honneur et patrie » diffusée sur la BBC entre 1940 et 1944. Cette mélodie sifflée permet d'être identifiable sur les ondes malgré le brouillage allemand.

Deux écrivains français, Joseph Kessel et son neveu Maurice Druon, fraîchement arrivés à Londres pour s'engager dans la résistance, seront chargés d'en écrire les paroles en français.

En 1943, Germaine Sablon, compagne de Joseph Kessel enregistre une première version du « chant des partisans ». En septembre de la même année, le texte est imprimé dans le premier numéro de la revue clandestine « les cahiers de la libération ». La volonté d'alors est de ne pas mentionner les noms des auteurs afin que chacun s'approprie cet hymne, bien que peu y aient accès du fait de l'occupation, de ses interdictions et du caractère clandestin des médias qui la véhiculent.

Ce n'est qu'à la Libération que la chanson deviendra populaire, au point d'être identifiée comme une « Marseillaise de la résistance ».

Depuis, de nombreux artistes ont repris cet hymne, le faisant perdurer, témoin de tous les combats.

Toucher du bois

Pour se porter chance, pour conjurer le sort.

Expression qui s'accompagne du geste superstitieux de toucher le bois pour conjurer le mauvais sort. L'origine du geste viendrait soit des Égyptiens pour qui le bois diffusait un magnétisme, soit des chrétiens qui reproduisaient ce geste pour se protéger de l'adversité (le Christ ayant été crucifié sur une croix en bois).

Faire feu de tout bois

Employer tous les moyens pour parvenir à quelque chose.

On date cette expression du XVII^e même si elle doit lui être antérieure. On la rapproche traditionnellement de «faire flèche de tout bois». À cette époque, lorsque les chasseurs n'avaient plus de flèches, ils s'en taillaient eux-mêmes dans du bois de mauvaise qualité, trouvé sur place, pour rapporter de la nourriture par tous les moyens. Cette expression s'est donc étendue à «faire feu de tout bois» où tous les bois étaient bons pour se réchauffer, l'hiver.

Déménager à la cloche de bois

Abandonner discrètement, furtivement son logement.

Au milieu du XIX^e siècle, la première version connue de cette expression était «déménager à la ficelle», cette corde qui permettait de descendre discrètement ses affaires par la fenêtre, puis de passer devant le concierge les mains vides, de manière à ne pas éveiller ses soupçons lorsqu'on voulait quitter les lieux furtivement, sans payer le loyer.

Parallèlement, on utilisait aussi «à la sonnette de bois» avec exactement le même sens. Bien sûr la sonnette du concierge n'était pas vraiment de bois, sans quoi il n'aurait pas entendu grand monde le demander, mais cette forme indique bien le côté discret du mouvement de celui qui veut s'en aller subrepticement sans risquer d'alerter celui qui pourrait lui demander des comptes.

Source Internet

Notre association est habilitée à recevoir des dons et legs (art 17 des statuts de l'association).

Nom Prénom

N° de CP

Adresse complète

Code postal Localité

Adresse mail :

J'effectue un don au profit des pupilles de l'ONCF. Je verse € par chèque libellé à l'ordre de l' « ONCF »

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Portable :

Mail :

Changement de situation : - Retraite : à partir du

- Congé parental, congé sans solde, départ volontaire...

À compter du au

21^e Congrès ONCF



Notre prochain congrès indispensable à la bonne marche de notre association aura lieu les 22 et 23 octobre 2020 au palais des congrès de Nancy.

Le choix de ce lieu a été motivé par la situation du palais se trouvant au centre-ville à proximité de la gare SNCF. Il est doté de tous les matériels technologiques nécessaires.

Un congrès est une période importante dans la vie de l'association où chaque adhérent(e) doit pouvoir exprimer son opinion sur les sujets touchant à l'organisation, au fonctionnement, à l'activité de l'ONCF dont le but est de venir en aide moralement et matériellement aux orphelins de ses adhérents. Cela peut amener l'adhérent(e) à être désigné(e) comme délégué(e) pour représenter les adhérents de son groupe lors du congrès. La démocratie associative n'est pas simple à concrétiser surtout lorsque l'on compte 52 863 adhérents (au 31 décembre 2019) répartis sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour réussir partout et donner à chacun(e) la possibilité de s'exprimer sur la politique de solidarité de l'association.

Un document préparatoire est élaboré pour mettre notre statut et règlement intérieur en adéquation avec la réalité du terrain et permettre d'apporter les amendements nécessaires pour une solidarité morale et matérielle de haut niveau en direction de nos 655 pupilles dont 80 handicapés. Seront mises aussi au débat les orientations pour les trois prochaines années à venir. Elles expriment le besoin de poursuivre notre action de proximité en plaçant au cœur le pupille.

La situation sanitaire actuelle, malheureusement ne nous permet pas d'imprimer ce document pour pouvoir le ventiler dans les comités régionaux et groupes. Aussi il a été décidé de le faire parvenir aux membres du Conseil d'Administration qui se chargeront de faire le nécessaire auprès de leurs groupes respectifs.

Dès à présent les groupes et les Comités régionaux doivent anticiper la programmation d'assemblées générales pour permettre un retour des amendements au siège de l'ONCF avant le 09 septembre.

Si la situation épidémique devait s'améliorer rapidement, nous envisagerions peut-être un tirage papier de ce document préparatoire à notre 21^e congrès.

Le petit billet

Le virus (Covid19) nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'êtres profondément sociaux, inséparables les uns des autres.

Mars 2020 - Edgar Morin, Philosophe, Scientifique, Sociologue

Vieux métiers

Taillandier

Taillandier est un métier traditionnel consistant à fabriquer des outils tranchants – on parlait jadis du « taillant » d'un outil.

Il existait différentes spécialités :

Les taillandiers en œuvres blanches : fabriquent des outils coupants ne faisant pas office d'armes,

Les taillandiers grossiers : fabriquent des ustensiles de cuisine et de gros outils (pelles, cheneux ou marteaux),

Les taillandiers vrilliers (vrilles, vilebrequins) et tailleurs de limes, poinçons ou ciseaux,

Les taillandiers en fer-blanc et noir : spécialisés dans la fabrication de lanternes, entonniers, moules.

Ce métier s'exerce dans une taillanderie, qui exploitait souvent des moulins à eaux.

Il en reste très peu en France au XXI^e siècle, la majorité ayant disparu au début des années.

Verdier

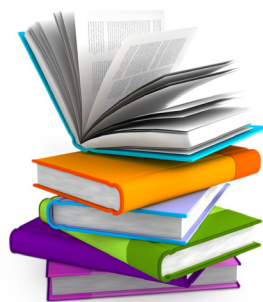
Autrefois, officier des eaux et Forêts qui avait sous sa garde et juridiction un certain territoire boisé. Le territoire placé sous la juridiction d'un verdier s'appelait une verderie.

Selon le traité des eaux et Forêts du sieur de Saint-Yon (1610), le mot verdier était synonyme (selon les régions) de gruyer, de segrayer, de concierge (d'une forêt), de sergent maître, maître garde. Il avait pouvoir, juridiction des délits qui se commettaient en forêt.

Gravier

Le gravier, chez les Terre-Neuvas, était une personne chargée d'étaler et de faire sécher la morue ou d'autres poissons sur les graves, les terrains caillouteux du rivage. Ce travail souvent fait, par de jeunes garçons était fréquent à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les jeunes garçons, âgés de 11 à 17 ans, venus de Bretagne (notamment de l'arrière-pays de Saint-Brieuc et des Monts d'Arrée), de Normandie ou du Pays Basque, dépendaient d'armateurs normands, bordelais ou basques. Ils embarquent par dizaines dans les cales des goélettes se rendant dans les parages de Saint-Pierre-et-Miquelon dans des conditions d'insalubrité extrêmes, exploités de manière éhontée. Ils devaient travailler au XIX^e siècle de six heures du matin à dix heures du soir sans un jour de congé, à l'exception du 14 juillet, occupés à faire sécher les morues sur les graves. Ils étaient nourris de têtes de morues cuites au court-bouillon. Ils étaient si mal payés qu'ils se retrouvaient le plus souvent endettés à l'égard de l'armateur en raison des petites provisions qu'ils achetaient pour améliorer quelque peu leur ordinaire, notamment de l'alcool (ils avaient droit à un litre de vin par jour). À la fin de la campagne de pêche et devaient donc résigner pour la campagne suivante. Leur sort s'améliora quelque peu au début du XX^e siècle, leurs horaires de travail étant réduits (ils travaillent encore de onze à douze heures par jour, mais ont droit au repos le dimanche). Leur nombre déclina rapidement après la Première Guerre mondiale en raison du déclin de la pêche à la voile et de la création de séchoirs artificiels pour la morue.



À LIRE

Les Chansons de l'Histoire de France – 1789-1945



L'Histoire comme la chanson s'appuie sur des dates.

Ici, l'histoire précède la chanson – par évidence même écrite dans la foulée. Elle la précède, mais elle la fait aussi. Chaque chanson contient un fait, une date. L'on s'aperçoit aussi

que parfois les hymnes n'ont pas été créés pour une circonstance particulière mais qu'ils ont été raccrochés à une circonstance particulière ; pour preuve, La Marseillaise fut créée comme Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin – son succès fit qu'elle devint l'hymne a posteriori de la Révolution. Peu importe, chaque chanson contient son histoire propre qui contient L'Histoire.

Auteur : Christian-Louis Eclimont

Édition : First - Prix à partir de 7,50€

Les 3 Pirates Expédition au pôle Nord



Georges Gard, signe-là un nouvel épisode des Trois pirates en duo avec Patrick Bressot.

Les 3 pirates vivent une quatrième aventure... Moustique, Capitaine Balafre et Bille de Gomme, les

trois pirates, naviguent au pôle nord. Un morceau d'iceberg chute près de leur bateau et le fait chavirer. « Billot » tombe à l'eau... Nos deux autres pirates vont être recueillis par des Inuits et partir à la recherche de leur ami, aidés par la petite Sakari... Une histoire mouvementée pour nos héros !

Auteur : Georges Gard.

Illustrateur : Patrick Bressot - Prix : 12 €

FACILE - Grille N°32

		9	5			2	3	6		
J	6		3	8	9				2	1
		1		3						
E		6			4	3	5	1		
	4			9		1				6
U		2	1	5	8				7	
						9		8		
X	1	3			5	8	2			7
		8	9	1			6	5		

MOYEN - Grille N°33

						6	2	9		
	5	6	9		1	2				4
	8							7	5	
		8	6			1	5			
			1				7			
			4	3			8	9		
	1	9								6
	3			9	6		4	1	8	
	6	4	8							